

# VILLE DE LA FERTE-BERNARD

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation 21 avril 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-267200558-20260429-CA202605-DEL16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

#### *Nombre de conseillers*

en exercice 13  
présents 9 (+ 4 pouvoirs)  
votants 13

#### **L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX**

**LE VINGT-NEUF AVRIL** à dix-huit heures quinze,

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de La Ferté-Bernard, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Président.

**Étaient présents** : M. Didier REVEAU ; Mme Sylvie SEQUEIRA ; Mme Christelle POURCEAU, Mme Sylvie LEMOINE, M. Jean de FONTANGES, Mme Patricia FDET, Mme Marie-Carmen BOUVIER ; Mme Eliane LELONG ; Monsieur Georges BERCY.

#### **Excusés** :

M. Christophe BISI	(Pouvoir donné à M. Jean de FONTANGES)
Mme Angélique GOURAUD	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. René JUSTICE	(Pouvoir donné à Mme Sylvie LEMOINE)
Mme Marine BOUCHARD	(Pouvoir donné à Mme Christelle POURCEAU)

Mme Christelle POURCEAU a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

#### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN BUREAU AVEC LE SIVU PÔLE SANTÉ SIMONE VEIL**

Le Conseil d'administration ;

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** le rapport du Président.

**CONSIDÉRANT** la nécessité de disposer de locaux adaptés pour la branche « aide » du Service Autonomie à Domicile (SAD) mixte du CCAS.

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la mise à disposition d'un bureau au sein du SIVU Pôle Santé Simone Veil, à proximité de la branche « soins » du SAD mixte, afin d'améliorer la prise en charge des bénéficiaires.

**CONSIDÉRANT** que la convention arrivée à échéance doit être renouvelée à compter du 1er mars 2026, pour une durée de six ans renouvelable, moyennant un loyer mensuel de 100 € TTC.

Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** les modalités de la convention de mise à disposition.
- **RENOUVELLE** la convention de mise à disposition du bureau auprès du SIVU Pôle Santé Simone Veil au profit de la branche « aide » du SAD mixte du CCAS, à compter du 1er mars 2026, pour une durée de six ans, renouvelable tacitement par périodes successives d'un an, moyennant un loyer mensuel de 100 € TTC, charges comprises, susceptible de faire l'objet d'une révision.
- **D'AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente à signer ladite convention et à accomplir toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Le Secrétaire de séance  
Christelle POURCEAU



Pour copie conforme

Le Président,  
Didier REVEAU



*Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.*